

**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL « ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE
SALÈVE » (ORPC SALÈVE) – MODIFICATION DES STATUTS**

Considérant,

- la nécessité d'actualiser les statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Salève » (ORPC Salève) créé en 1994,
- la volonté de toutes les parties formant cette organisation à effectuer cette tâche, rendue nécessaire par les évolutions des normes et directives,
- les différentes séances qui ont eu lieu pour atteindre ce but ainsi que les validations intermédiaires pour que la nouvelle version de ces statuts soit conforme au droit supérieur et aux objectifs recherchés,
- les statuts de l'ORPC Salève ainsi terminés en mars 2018,
- Conformément aux articles 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile «Salève » (ORPC Salève), de mars 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires votées par les communes de Bardonnex, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier, membres du groupement.
3. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent de la dernière délibération similaire prise.

Bardonnex, le 15 mai 2018

John-Anthony GYGER,
Président

